



1963

Voix et Visages

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENNES DÉPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE - 241, BD ST-GERMAIN, PARIS-7^e - INV. 34-14

POURQUOI PARLER DE L'EUROPE ?



Certaines de nos camarades se demanderont peut-être les raisons de ce bulletin axé sur l'Europe, le jugeant bien étranger aux préoccupations habituelles des anciennes déportées et internées de la Résistance.

Eh bien ! ni le bureau de notre Association, ni l'équipe rédactionnelle de ce bulletin ne le pensent. Et si vous n'êtes pas d'accord avec cette opinion, nous comptons bien que vous l'écrirez comme nous attendons de vous, chères camarades, des commentaires et des appréciations qui nous permettront, nous l'espérons, de rédiger un et même deux numéros sur cette question capitale.

De quoi s'agit-il en effet ? Du destin de notre pays et comment des femmes qui ont été et sont encore prêtes à tout donner pour lui pourraient-elles y rester indifférentes ?

Ne sommes-nous pas d'ailleurs rentrées de déportation avec une expérience très enrichissante des échanges entre les peuples ? C'est une « certaine Europe » que nous avons connue à Ravensbrück : celle qui s'est formée autour de la Résistance au nazisme. Et si nous avons souffert des heurts inévitables entre des femmes diverses d'origine et de culture — heurts exacerbés par les conditions misérables de la vie concentrationnaire — que ne devons-nous pas à l'amitié, à la solidarité de beaucoup d'autres ? J'hésite à parler ici de ma propre histoire, mais, en fait, il s'agit de ce que je dois aux autres. C'est une Tchèque qui m'a sauvé la vie et au risque de la sienne, c'est une Norvégienne qui a partagé ses colis avec moi pendant quelques semaines où j'étais plus particulièrement affaiblie (je ne la connaissais auparavant même pas, comme la Tchèque d'ailleurs), c'est une Allemande qui m'a redonné — à un autre moment très dur — confiance et espoir. D'autres actes de solidarité aussi désintéressés, j'en ai reçu de presque toutes les nations présentes au camp : Belges, Hollandaises, Polonaises, Russes, Yougoslaves.

[Suite page 7, col. 3].

A propos de l'appel de David Rousset aux rescapés des camps de concentration staliniens

David Rousset, revenu des camps de concentration nazis, lançait en 1949 un appel pour la constitution d'une commission internationale contre le régime concentrationnaire dont le but serait de détruire partout où elle se trouverait cette inhumaine captivité.

Vous vous souvenez de ce que nous avons toutes ressenti : Nous, nous étions là, mais il y avait toutes celles, tous ceux qui n'étaient pas rentrés. Il fallait aller plus loin et continuer la lutte pour faire disparaître à tout jamais les camps où l'arbitraire envoyait des hommes et les acculait à la déchéance.

Il fallut d'abord constituer des commissions nationales. La Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Hollande, la Norvège, l'Allemagne (les anti-nazis) mandatèrent d'anciens déportés au sein de leurs organisations.

Puis la C.I.C.R.C. passait à l'action et situait les pays où subsistaient des camps et un régime concentrationnaire.

Les enquêtes firent apparaître l'Espagne, la Grèce, l'U.R.S.S. au cours des années 50, puis plus tard la Tunisie, l'Algérie, la Chine continentale.

Le processus était le suivant : la Commission ne pouvait intervenir que si elle avait été saisie de plaintes. Elle demandait alors au gouvernement du pays cité qu'une enquête soit faite sur place en toute liberté.

Les critères étaient nettement définis et concernaient les conditions de l'arrestation, les moyens de défense de l'inculpé, la condamnation, la détention elle-même et enfin la libération au bout du temps prévu.

La Grèce, l'Espagne, la Tunisie, l'Algérie finalement acceptèrent l'intervention de la commission qui pour ces pays conclut à la non-existence de régime concentrationnaire mais intervint auprès des gouvernements respectifs pour obtenir la disparition

complète des camps d'internement.

Ni l'U.R.S.S. en 1950, ni plus tard la Chine ne répondirent à cette demande.

La Commission réunit alors une Cour de Justice uniquement composée d'anciens déportés qui d'une part recueillit les témoignages de rescapés de ces camps et d'autre part étudia le système juridique des pays en question.

Ses conclusions furent déposées publiquement : En U.R.S.S., comme en Chine il existait encore un état de régime concentrationnaire.

Des groupements politiques, surtout en ce qui concerne l'U.R.S.S. s'émurent et nièrent les conclusions de la C.I.C.R.C.

Et le temps passa.

En 1962 le monde apprit par la voix des journaux soviétiques (publication dans *Novy-Mir* le 19 novembre dernier du récit de l'ancien concentrationnaire Slogenzyne « Une journée d'Ivan Denissovitch ») la condamnation officielle des camps staliniens en 1956.

Vous n'aviez plus entendu parler de notre participation à la C.I.C.R.C. parce que celle-ci était en sommeil.

A l'annonce de la preuve de l'existence, en 1950, des camps de concentration en U.R.S.S. nous ne pouvions manquer de confirmer la réalité de ces camps en même temps que leur disparition.

Catherine GOETSCHEL.

La libération d'Oberg et de Knochen

A la suite de la libération anticipée des deux criminels de guerre, l'A.D.I.R. a adressé à la presse le communiqué suivant :

Les anciennes déportées de la Résistance expriment leur douloureuse indignation de la libération d'Oberg et de Knochen, responsables de tant de crimes dont tant de leurs camarades furent les victimes.

4P 4616

Chronique des livres

LE DERNIER COUP DE DÉS DE HITLER

par Jacques Nobécourt *

BASTOGNE, la Bataille des Ardennes », laquelle parmi nous peut-être lire ces mots sans retrouver l'angoisse de ces jours et de ces nuits aux alentours de Noël 1944 durant lesquels nos gardiens nous assénaient comme des coups, les nouvelles de l'offensive allemande pour nous ôter l'espoir ?

Des phases de la guerre que nous n'avons connues que par des échos déformés j'avoue ne pas toujours avoir eu la curiosité de m'informer dans les détails. C'est donc avec un intérêt décuplé que j'ai suivi le récit vivant et précis de Jacques Nobécourt.

Etrange réussite que cette œuvre. L'art du récit cache la minutieuse documentation de l'historien. Au lieu, comme font tant d'autres, de passer en revue chaque unité pour donner le sentiment du vrai par l'accumulation du détail, l'auteur nous entraîne au rythme de la bataille, plus rapidement même parfois car il nous la fait vivre simultanément dans l'optique, si différente, des combattants.

Mais ces différences fondamentales ne sont pas seulement celles des Allemands et des Alliés, ce sont celles des chefs de guerre qui apparaissent avec leurs traits, leur voix, leur caractère.

Mettant à profit les Mémoires publiés

par les grands personnages de ce drame à retournements qui faillit voir une percée sur Paris et Bruxelles, s'aidant de ses rencontres avec les principaux acteurs survivants des Ardennes, Jacques Nobécourt fait vivre cette dernière grande bataille sur le front occidental avec les yeux de ceux qui la menèrent.

Nous ressentons rétrospectivement la même angoisse qu'alors, en nous disant combien elle était encore plus justifiée que nous ne le pensions, combien il s'en est fallu de peu qu'aucune d'entre nous ne sache jamais ce que nous apprend ce livre, qui fut pour moi une nouvelle affirmation de l'importance de la part du hasard et de l'acte individuel, ceci malgré les progrès de la recherche opérationnelle l'étude la plus prévoyante de plans à long terme.

Le souci d'objectivité de l'auteur, donnant le maximum de perspectives sur un même fait, nous fait mieux encore saisir cette complexité des causes et des effets, démythifiant les mythes, donnant corps aux actes de courage isolés ou d'ensemble; tel fut Bastogne : « Dans chacun des deux camps, le 22 décembre marqua le paroxysme de la crise, autour de Bastogne. Si le général Heinz Kokott, commandant la 26^e Volksgrenadier-division et les forces d'investissement, ne savait pas comment il viendrait à bout du siège avec ses seuls

moyens, Mac Auliffe dressait un bilan désespérant de ses ressources. Sans renforts, le premier ne pensait pas pouvoir s'emparer du bourg; sans ravitaillement, le second ne croyait pas pouvoir le défendre bien longtemps... »

« ... Mac Auliffe disposait pourtant d'atouts psychologiques précieux : la tenue de la population civile, que nulle panique ne dominait, et le soudain esprit de coopération né entre parachutistes et cavaliers, en dépit de vieilles rivalités de ces armes. » ...

Complétant les différents récits sur les débarquements alliés et sur le front Est, nous effectuons ce retour en arrière avec un sentiment d'admiration et de solidarité avec tous les combattants célèbres et inconnus de ces dernières batailles qui permirent enfin la chute du nazisme et pour nous plus précisément une libération qui était un retour vers la vie.

MIARKA (Mme Vernay).

CHRONIQUES IRRÉVÉRENCIEUSES

par le général de Larminat

On aimerait parler des « Chroniques irrévérencieuses » du général de Larminat avec ce ton, ennemi de toute grandiloquence et souvent goguenard qui était le sien. Son témoignage est donné avec tant de liberté, ses jugements sont si directs et parfois si impertinents, qu'on le lit d'un seul trait et... qu'on s'amuse bien.

Je ne pensais pas que le récit des « Trois Glorieuses » (autrement dit des journées des 26, 27 et 28 août 1944), qui virent le ralliement à la France libre du Tchad, du Cameroun et de Brazzaville, pourrait provoquer tant de gaieté. Il est vrai qu'un des protagonistes dépeint sans ménagements est l'ineffable général Husson, le type du « fayot », race militaire haine entre toutes par Larminat et à laquelle il oppose une autre sorte d'officiers, ceux dont Eisenhower a dit « Un officier doit d'abord être un gentleman ».

Il y eut, parmi les Français Libres une appréciable proportion de gentlemen. Nous avons assez pensé à eux, le cœur gonflé d'inquiétude et de fierté pendant les années d'occupation pour ne pas lire passionnément le récit de leurs aventures, des aventures qui firent une épopee.

Comment cependant ne pas éprouver un serrement de cœur en revivant, à travers les chroniques de Larminat ces heures déchirantes où les Français s'opposèrent par les armes à ce que les meilleurs et les plus purs des nôtres continuaient le combat contre l'ennemi ? Et comment aussi ne pas sentir présents dans chacune de ces pages, le destin et la mort du « gentilhomme » Larminat. (C'est ce qu'il disait, lui, de Leclerc : d'abord et d'origine, un gentilhomme). De ces Français Libres on peut écrire, avec Bernanos : L'honneur est un instinct comme l'amour ».

G. ANTHONIOZ.

* Editions Robert Laffont.

IN MEMORIAM

Nicole de Witasse, fille de France

Une fille blonde, flexible, sportive et fière, que la carrière de son père a promenée pendant vingt-cinq ans au soleil de la Méditerranée. Brillante élève des lycées d'Alexandrie et de Tanger, elle a passé le premier certificat d'une licence d'anglais. La vie au grand air la séduit plus que les réunions mondaines; elle aime le cheval, l'auto, la course à pied, la nage; elle est secrète et réservée, ne se lie pas, ne fait pas de confidences, choisit ses amitiés avec un soin défiant et leur demeure fidèle, inébranlablement. Elle écrit volontiers, elle parle peu, à moins qu'une discussion d'idées n'éveille tout à coup son goût inné de la polémique; alors elle plaide avec passion, parfois avec humeur, généreuse, libérale et de préférence non-conformiste.

Elle arrive à Paris venant du Caire au début de la « drôle de guerre ». Tout de suite elle prend du service à l'I.P.S.A. Quand les populations de la Belgique et du Nord reflueront vers Paris, elle passera des nuits à faire la navette entre les gares et les lieux d'hébergement.

On lui confie une camionnette avec laquelle, accompagnée de sa meilleure amie, elle va porter en première ligne et notamment aux gommeurs marocains des caisses de médicaments qu'elle est allée chercher au nom de la Croix-Rouge dans quelques maisons de gros.

C'est à ce moment que je l'ai retrouvée, si jolie sous son foulard noué sur ses cheveux d'or, un couffin coloré au bras, le visage grave, ayant accepté la lourde tâche

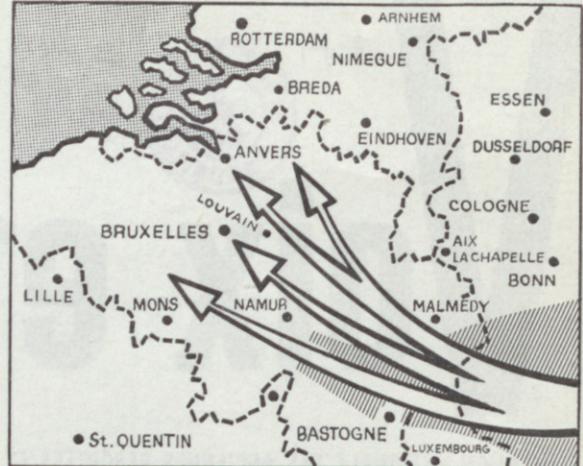
de servir, avec tous ses risques et ses folles espérances.

Je pense si fort à elle ce soir, qu'avec vous toutes, mes camarades, j'ai besoin d'évoquer son souvenir. Puissions-nous être dignes de la voie qu'elle et tant d'autres nous ont tracée !

Voici la citation dont elle a fait l'objet : « Jeune fille d'un courage admirable, s'est dépensée sans compter, rendant au réseau de renseignements auquel elle appartenait les plus grands services, offrant son appartement pour des émissions radio, recueillant les camarades traqués, passant ses nuits à préparer le courrier, contactant parfois avec de grands risques d'anciens agents participant à des parachutages, aidant au transport du matériel à Paris, acceptant de servir de boîte postale avec Londres, ce qui devait provoquer son arrestation en mai 1944. Ne révèle alors aucun nom d'agents. Déportée en Allemagne et astreinte à travailler dans une usine à la fabrication d'obus, elle meurt d'épuisement le 30 mars 1945 ayant donné le magnifique exemple d'une jeune fille française combattant l'ennemi jusqu'au bout. » A cette citation, s'ajoute l'hommage du Royaume-Uni : une attestation au nom du roi lui est décernée avec palme pour « Brave conduct ».

Son souvenir demeure, elle incarne notre fierté, elle est une de celles qui se sont sacrifiées pour que la France vive, et nos cœurs, tout bas, continuent à lui dire merci.

Anne de MAREUIL.



LES ANCIENNES DÉPORTÉES A L'ŒUVRE

UN MEDECIN DE SERVICE SCOLAIRE

J'AI diné l'autre soir avec notre amie Haïdi Hautval et elle a bien voulu répondre à mes questions.

Q. — Quel est, chère amie, votre titre exact ?

R. — Je suis médecin du Service de santé scolaire.

Q. — Et où exercez-vous ?

R. — A Goussainville, Gonesse et autres agglomérations de Seine-et-Oise où j'ai un secteur trop étendu car il comprend 25 groupes scolaires appartenant au cycle des études primaires et techniques, soit environ 12 000 enfants.

Q. — Quelle famille ! Et comment vous organisez-vous pour examiner tous ces écoliers et les suivre ?

R. — Mon secteur se divise en trois sous-secteurs, deux d'entre eux ont à leur tête une assistante sociale, le troisième une infirmière. Nous faisons un travail en équipe. D'une médecine collective nous essayons de faire une médecine individuelle en approchant la personne de l'enfant à travers tous ses aspects, physique et psychologique, en considération du milieu dans lequel il vit, milieu tant scolaire que familial.

Q. — Et quel est le rôle de vos collaboratrices ?

R. — Elles établissent la base du dossier de chaque enfant. C'est-à-dire qu'elles recueillent ou suscitent les observations des instituteurs ou directeurs d'école et prennent contact avec les familles : directement s'il s'agit d'une assistante sociale, par l'intermédiaire des services municipaux ou autres s'il s'agit d'une infirmière, cette dernière ne faisant pas d'enquêtes à domicile.

En outre, elles préparent ma visite en procédant aux examens préliminaires : pesées, mensurations, contrôle de l'acuité visuelle, tests tuberculiniques. Ces éléments sont régulièrement notés sur la fiche qui suit l'enfant durant toute sa scolarité.

Q. — Le but de votre visite est donc de surveiller la croissance de l'élcolier ?

R. — Dans une certaine mesure, oui, et pour ceux qui ne posent pas de problème. Mon rôle, pour commencer est un rôle de dépistage. Il s'agit de déceler d'abord toute déficience physique susceptible d'entraver la santé de l'enfant, sa croissance normale ou ses possibilités intellectuelles : virage de cuti-réaction, déformations du squelette, diminution des acuités visuelle et auditive, insuffisances respiratoires, troubles endocriniens, cardiopathies, etc., et d'orienter ensuite l'enfant vers des consultations spécialisées d'ophtalmologie, de gymnastique corrective ou médicale, d'orthopédie, etc. Mais, ce qui m'intéresse le plus, mon « dada » si vous voulez, ce sont les problèmes d'ordre neuro-psychiatrique.

En dehors des examens courants, nous établissons un bilan de santé le plus complet possible à des âges et à des époques scolaires que l'expérience a montrées comme particulièrement importants : à 6 ans (entrée à la « grande école »), à 11 ans (admission en 6^e) et à 14 ans, à la fin des études primaires, au moment de l'option pour un Centre d'apprentissage, un enseignement court général, commercial ou technique.

Dans ce bilan de santé, le bilan mental a une importance capitale. De lui dépend l'orientation sociale et professionnelle de l'enfant.

Q. — Comment pouvez-vous l'établir ? Car je suppose que pour beaucoup d'enfants le conseil des maîtres et leur appréciation concernant leur niveau mental suffit à les diriger si aucune infirmité ne s'oppose à l'orientation choisie.

R. — Bien sûr, mais beaucoup d'enfants se heurtent dans leur travail à de grandes difficultés ou présentent un comportement anormal, souvent même les deux à la fois.

Q. — Vos examens sont forcément rapides. Comment décelez-vous ces cas-là ?

R. — Je les décale quelquefois moi-même, ils me sont aussi signalés par les parents ou par l'assistante sociale, mais le plus souvent par les maîtres.

Q. — Quelles formes prennent ces déficiences ? Et comment les pallie-t-on ?

R. — Il ne s'agit parfois que de retards simples, l'âge mental ne correspondant pas à l'âge réel, mais les retards scolaires sont souvent dus à des causes psychologiques fort diverses. L'enfant est intelligent, mais le rendement scolaire est entravé du fait d'une situation matérielle précaire (pièce unique où s'entassent 6 à 12 personnes), de troubles affectifs (conflits familiaux, réactions d'opposition) ; l'enfant ne peut franchir les étapes scolaires parce qu'il ne domine pas un problème personnel : sentiment de frustration, jalousie fraternelle... il se bloque, et le résultat de ses études ne correspond pas à ses possibilités réelles.

Il s'agit donc de déterminer les causes de ce déséquilibre. Celui-ci peut aussi se traduire par des troubles du langage, des difficultés d'élocution (bégaiement), des inhibitions, de l'anxiété, de l'instabilité et même de l'enurésie nocturne.

Parmi les causes de retard scolaire n'oublions pas de citer les cas de dyslexie, assez fréquents et qui constituent un handicap très sérieux pour l'évolution des études.

Q. — Quand vous découvrez un cas semblable, que faites-vous ?

R. — Je fais venir les parents afin de me rendre compte du climat familial. Un contact personnel avec eux se révèle souvent très fructueux. Une aide matérielle peut dans certains cas leur être apportée par l'assistante sociale. S'il y a lieu je les dirige sur une consultation neuro-psychiatrique pour enfants.

Q. — Ces consultations ouvrent-elles des possibilités de réadaptation ?

R. — A ce point de vue, de grands progrès ont été réalisés depuis une trentaine d'années. Dans ces consultations on commence par établir le niveau intellectuel de l'enfant, ses possibilités, d'attention, d'observation, etc. et, s'il y a lieu, son niveau moteur et de langage. Si on soupçonne l'existence de troubles affectifs, on pratique des « tests de projection ». On appelle ainsi des tests dans lesquels l'enfant, inconsciemment, à travers des symboles, arrive à projeter ses conflits. Ceux-ci connus, l'enfant est soumis à un traitement psychothérapeutique qui prend des formes variables selon la nature des troubles observés, l'âge du sujet, etc. Parmi ces traitements, citons par exemple le psycho-drame. L'adolescent, sur un thème donné, joue son drame et se libère. Cette méthode est d'une efficacité certaine. Je l'ai encore constaté récemment. Il s'agissait d'une élève intelligente, mais d'une émotivité pathologique. Elle était absolument incapable de passer un examen, à la grande désolation de son professeur. Pendant six mois, elle a suivi un traitement

par le psycho-drame, a ensuite passé son certificat d'études avec succès et continue normalement ses études.

Dans le domaine moteur, dans le cas d'un élève inhibé, crispé, une excellente méthode de rééducation est réalisée par la graphothérapie.

Q. — On parle beaucoup des gauchers et des complexes des gauchers contrariés. Qu'en pensez-vous ?

R. — Il n'y a pratiquement plus de gauchers contrariés, car les institutrices, averties, n'obligent plus leurs élèves à écrire de la main droite, mais faut-il encore avoir affaire à un vrai gaucher. En réalité, il faut faire la distinction entre gauchers adroits et gauchers maladroits. Pour les premiers, il n'y a au fond pas de difficultés. Dans la suite ils auront même plus d'avantages que les droitiers, car ils apprennent rapidement à se servir des deux mains. Quant aux seconds, il y a intérêt à les orienter peu à peu vers l'usage de la main droite, mais seulement lorsque les automatismes de lecture et d'écriture auront été acquis.

Q. — Et les caractérielles ?

R. — Les troubles caractérielles graves, innés sont rares. Ceux qui sont observés à l'école ont le plus souvent pour origine le milieu familial. La séparation est quelquefois nécessaire. Souvent aussi la mise en observation dans des centres spécialisés afin de pouvoir déterminer la signification de ces troubles.

Q. — Quel est l'avenir de ces différentes catégories d'enfants ?

R. — Certains d'entre eux sont absolument inaptes à suivre un enseignement, même rudimentaire. Leur placement dans un institut approprié, surtout en cas d'agitation, est nécessaire, mais ces instituts sont peu nombreux.

D'autres, moins atteints intellectuellement, ressortissent des classes de perfectionnement, classes à effectifs limités, où des méthodes spéciales, une ambiance plus libre permettent le plus souvent une récupération au bout d'un à deux ans.

Mais ces classes n'existent que dans quelques centres urbains. Ailleurs, le problème reste angoissant. Certains enfants traînent de classe en classe et sont un fardeau pour leurs maîtres et leurs condisciples. Il arrive même que des enfants doués ne trouvent pas de débouchés à la sortie de l'école, vu la pénurie de centres d'apprentissage et similaires dans la grande banlieue parisienne.

Q. — Quelle est votre impression sur l'état sanitaire de notre jeunesse ?

R. — Il est, dans l'ensemble, satisfaisant. Ainsi, il y a peu de virages de cuti-réaction, mais, en revanche de plus en plus d'enfants nerveux. Les conditions de vie actuelles en sont la cause : classes surchargées, parents débordés, sentiment d'insécurité, etc. D'autre part, en ce qui concerne les possibilités de traitements, surtout neuro-psychiatriques, nous sommes trop dépendants de Paris, ce qui représente pour les parents la perte de journées entières. Il est indispensable qu'il y ait multipliés en banlieue les centres de rééducation et de psychothérapie. Il reste encore beaucoup à faire.

Oui, chère amie, et nous souhaitons que vous ayez beaucoup d'émules. Grâce à des médecins comme vous, la santé des jeunes s'améliore et ils partent pour la vie avec plus d'avantages que les générations précédentes.

Jacqueline SOUCHÈRE.

QU'EST-CE, AU JUSTE

On a beaucoup parlé de l'Europe, ces derniers temps, à propos de la suspension des négociations sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Cet événement a suscité des réactions tellement passionnées qu'un observateur voulant demeurer impartial avait bien du mal à s'y retrouver. Il nous a donc paru qu'avant toute chose il ne serait pas mauvais d'expliquer comment et pour quel objectif la Communauté économique européenne s'était constituée.

Cette communauté qu'on appelle couramment l'Europe des Six, ne s'est pas créée en un jour. C'est une longue histoire qui a commencé il y a quinze ans, et il n'est pas douteux que pour bien comprendre la situation actuelle de l'Europe il faut d'abord connaître — ou se rappeler — par quelles étapes elle a déjà passé et quelles perspectives s'ouvrent pour elle. Car, si l'unification de notre continent doit se poursuivre malgré les retards et les obstacles, c'est une évolution si extraordinaire, si considérable, qu'elle marquera sans doute le xx^e siècle autant que l'unification de la France a marqué le xvi^e.

Pendant longtemps, l'Europe nous est apparue sinon comme un perpétuel champ de bataille, du moins comme un ensemble de nations dont les intérêts étaient généralement divergents. Quand ces intérêts coïncidaient sur un point ou quand un dan-

ger commun menaçait, certaines de ces nations concluaient entre elles des alliances, dirigées contre d'autres nations, qui, à leur tour, s'alliaient pour pouvoir résister aux premières. Or ce tableau est périmé, et le mot « Europe », aujourd'hui évoqué, non l'antagonisme, mais la coopération. Après deux guerres atroces et ruineuses dans lesquelles la civilisation faillit sombrer, l'idée de l'unification a commencé à faire son chemin. Le monde, d'ailleurs, avait changé; deux grands blocs s'affrontaient et, prises entre eux, les nations européennes ont compris que, pour survivre, il fallait d'abord.

Les Etats-Unis d'Europe, sur le modèle de ceux d'Amérique, étaient prônés depuis plusieurs années par des hommes éminents, mais toutes les tentatives pour les réaliser étaient de nature politique, ce qui les voulait à l'insucess. Les nations, en effet, n'abandonnent pas facilement leur souveraineté. C'est en abordant la question sous un angle nouveau, celui de l'économie, qu'on lui a donné une chance d'aboutir.

Aujourd'hui, l'unification de l'Europe est encore loin d'être réalisée, mais, sur le plan économique, elle est déjà si avancée qu'il lui sera difficile de revenir en arrière. Tout a commencé par la coopération. Et la première étape est la création de l'O.E.C.E.

Organisation européenne de coopération économique - O.E.C.E.

Fondée le 16 avril 1948, elle siège à Paris et comprend 18 Etats d'Europe (Autriche, Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse, Turquie, Allemagne de l'Ouest et Espagne). Le Canada et les Etats-Unis y sont associés depuis un an. Aussi n'est-elle plus uniquement européenne et s'appelle-t-elle maintenant Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.).

L'O.E.C.E. a été fondée pour faciliter le relèvement des pays européens dévastés par la guerre et n'ayant plus le moyen, faute de dollars ou de réserves en or, d'acheter au dehors l'équipement et les vivres nécessaires. Le plan Marshall d'aide à l'Europe, proposé par les Etats-Unis, exigeait, des nations qui voulaient en bénéficier, qu'elles élaborent un programme de relèvement commun. L'O.E.C.E. leur permit de développer leurs échanges par la suppression des contingements et un système de paiement par compensation (au moyen de l'Union européenne des paiements et, plus tard, de l'Accord monétaire européen).

L'O.E.C.E. a donc joué un rôle décisif dans le relèvement de l'Europe. Devenue O.C.D.E., organisation internationale, elle joue encore un très grand rôle par ses travaux (étude des problèmes, statistiques, etc.) et les contacts qu'elle ménage aux hommes politiques et aux experts des différents pays.

Elle n'a pu toutefois obtenir que les Etats membres harmonisent leurs économies, ce qui aurait exigé de plus grands sacrifices : un alignement des niveaux de vie, une monnaie commune, etc. Pour aller plus loin dans la voie de l'intégration, il fallait un organisme capable de promouvoir une coopération politique.

Conseil de l'Europe "creuset" de la politique commune

On pensa que le Conseil de l'Europe serait cet organisme. Destiné à devenir « le creuset où s'élaborerait la politique commune de l'Europe », il fut créé le 5 mai 1949, siège à Strasbourg et groupe 16 pays européens (Autriche, Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède, Turquie, Allemagne de l'Ouest et la nouvelle république de Chypre). Il comprend un Comité des ministres et une Assemblée législative.

Le Conseil de l'Europe n'a donc pas l'autorité politique que l'on espérait et

qui lui aurait permis de coiffer les autres organisations européennes, l'O.E.C.E. en particulier. Il est en liaison avec elles toutefois et s'efforce d'en éviter le chevauchement. Mais sa principale raison d'être est le cadre qu'il procure à la discussion entre les pays européens. S'il n'a pu « faire l'Europe », il l'a sans doute empêchée de se défaire.

Il a élaboré une Convention européenne des droits de l'homme grâce à laquelle tout citoyen estimant que ces droits ont été violés en ce qui le concerne peut, une fois qu'il a épuisé tous les recours que lui offre la justice de son pays, porter son cas devant la Cour de Strasbourg. La France n'a pas ratifié cette convention.

Communauté européenne du charbon et de l'acier - C.E.C.A.

Par un traité en date du 18 avril 1951, six pays d'Europe (Allemagne de l'Ouest, France, Italie, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas - ces trois derniers déjà unis sous le nom de Benelux) ont abandonné une partie de leur souveraineté pour confier à une Haute Autorité indépendante le soin d'organiser la production des bassins houillers et miniers situés de part et d'autre de leurs frontières. Une Assemblée parlementaire — devenue,

la C.E.C.A. siège à Luxembourg. Les 9 membres de la Haute Autorité sont choisis uniquement en fonction de leur compétence, en dehors de toute distinction nationale; ceux de l'Assemblée sont désignés par les parlements des six Etats membres. Devant la Cour de justice sont portés les différends entre la Haute Autorité et les gouvernements respectifs. L'objectif de la C.E.C.A. étant de supprimer les contingements, d'abaisser les écarts de prix entre ses membres et

QUE L'EUROPE ?

en 1958, le Parlement européen, commun à la C.E.C.A., à la C.E.E. et à Euratom — contrôle la Haute Autorité, et une Cour de Justice complète l'ensemble.

Surtout, c'est le premier organisme supranational qui ait fonctionné — et fonctionne depuis dix ans — d'une façon probante. Ce seul fait a grandement contribué à poser les bases de la C.E.E.

Communauté économique européenne - C.E.E.

Quand la C.E.E. sera complètement réalisée, les marchandises, les capitaux, les services et même les travailleurs circuleront librement entre les Etats membres, devenus un seul vaste marché de 170 000 000 de consommateurs. (Rappelons, à titre de comparaison, que les Etats-Unis en représentent 165 000 000 et l'U.R.S.S. 200 000 000).

L'abaissement des droits de douane se fait par étapes. Le niveau de vie, les salaires, les charges sociales, les impôts, le prix des transports, etc. ne sont, en effet, pas les mêmes partout, de sorte que les marchandises ne sont pas produites au même prix dans tous les pays. Que se passera-t-il si les barrières douanières s'abaissent d'un seul coup ? Imaginons qu'un pays vende un certain produit très bon marché parce que les salaires y sont plus bas qu'ailleurs, ou les charges sociales moins élevées, ou les impôts moins lourds, il pourrait inonder ses associés de ce produit et mettre en péril la branche correspondante de leur industrie. Toutes sortes de précautions sont donc nécessaires pour réduire progressivement les différences entre les Six avant d'arriver à la dernière étape, vers 1970 (peut-être même avant) où les droits de douane intérieurs n'existeront plus.

On affirme que le Marché commun est un grand succès. Les chiffres prouvent, en effet, que le développement des échanges entre les Six s'est considérablement accru et que l'expansion économique, chez eux, a atteint 72 % de 1950 à 1960. Nos industriels, d'abord inquiets d'affronter sans protection leurs concurrents étrangers, ont su se moderniser et s'organiser pour s'adapter à la compétition.

Association européenne de libre échange - A.E.L.E.

C'est une association beaucoup moins étroite que la C.E.E. puisqu'aucun sacrifice de souveraineté n'est demandé à ses membres. Les Sept, sous l'impulsion de l'Angleterre, ont longtemps espéré faire pression sur les Six et les amener à fusionner avec eux et avec les autres pays de l'O.E.C.E. Toute l'Europe (sans l'U.R.S.S. évidemment) serait devenue une

vaste zone de libre échange. Mais le Marché commun aurait perdu sa raison d'être. Il a tenu bon. Et c'est l'A.E.L.E. qui piétine. Ses membres, on vient de le voir désiraient entrer dans la C.E.E., mais l'échec des négociations avec la Grande-Bretagne a retardé ou paralysé les demandes d'associations et d'adhésion.

Communauté européenne de l'énergie atomique - Euratom

Malgré son charbon et sa houille blanche, l'Europe ne possède pas assez de sources d'énergie pour se suffire à elle-même. L'énergie atomique, vers 1970, lui permettra de n'importer que la moitié de ce qui lui est nécessaire. Grâce à Euratom, l'Europe a pu rattraper son retard en matière de connaissances nucléaires. La mise en commun des fonds et des moyens de recherche permet d'utiliser au maximum les ressources des six Etats. Chacun d'eux, d'ailleurs, poursuit son propre programme, mais Euratom a le

contrôle des matières fissiles, en approvisionne ses membres et intervient là où c'est le plus profitable à la communauté pour fournir des savants et des crédits.

La Grande-Bretagne — qui a dépensé pour la recherche atomique trois fois plus que l'Europe tout entière — s'est montrée là aussi désireuse de sortir de l'isolement. Des pourparlers avaient été entrepris, mais, comme elle n'est pas entrée dans la C.E.E., sa demande se trouve ajournée.



LES SIX
170 millions de consommateurs

Instituée par le traité de Rome le 25 mars 1957, la C.E.E., plus couramment appelée Marché commun, doit aboutir par étapes à une union douanière totale entre les Six de la C.E.C.A. et à l'établissement d'un tarif douanier commun à l'égard des autres pays. Douze à quinze ans ont été prévus pour réaliser ce programme.

La C.E.E. est régie par un système semblable à celui de la C.E.C.A. Une Commission où figurent des personnalités choisies pour leur valeur personnelle propose des mesures à un Conseil des ministres (ou les gouvernements des Etats membres sont représentés) qui les adopte à la majorité (le nombre de voix dont un pays dispose est en fonction de son importance).

Le Parlement européen est composé de 142 membres, qui siègent selon leur appartenance politique et non nationale. (La France y compte 36 représentants.) Il contrôle les décisions de la Commission. La Cour de justice, commune également aux trois organisations, C.E.C.A., C.E.E. et Euratom, fait respecter les termes du traité.

Elle a été instituée le 20 novembre 1959 par un traité signé à Stockholm pour établir entre 7 nations d'Europe (Grande-Bretagne, Norvège, Suède, Danemark, Suisse, Autriche, Portugal) auxquelles la Finlande s'est associée en 1961, une union douanière non assortie d'une politique commune.

Créée le même jour que la C.E.E. par le traité de Rome afin de « contribuer, par l'établissement des conditions nécessaires à la formation et à la croissance rapide d'industries nucléaires, à l'élevage du niveau de vie dans les Etats membres et au développement des échanges avec les autres pays », elle est régie sur le même modèle que la C.E.C.A. et la C.E.E.

La Grande-Bretagne devant l'unification de l'Europe

Bien que Winston Churchill ait le premier relancé, en 1946, l'idée d'une Europe unifiée, la Grande-Bretagne s'est toujours refusée à entrer dans un ensemble où sa liberté de décision se trouverait limitée. Elle ne s'est jointe aux Six que sur le plan de la collaboration : O.E.C.E., Conseil de l'Europe et Union de l'Europe occidentale (U.E.O.), créée en 1954 pour développer la collaboration, entre autres, dans le domaine militaire (elle doit créer un pool des armements). Cet organisme de coordination, dont le rôle est demeuré faible, avait été jugé nécessaire pour encadrer le réarmement de l'Allemagne après l'échec de la Communauté européenne de défense (C.E.D.) qui prévoyait une armée où des divisions de nationalités différentes auraient été mélangées. On se souvient que ce projet choqua les sentiments des Français et qu'il fut rejeté par l'Assemblée nationale en août 1954.

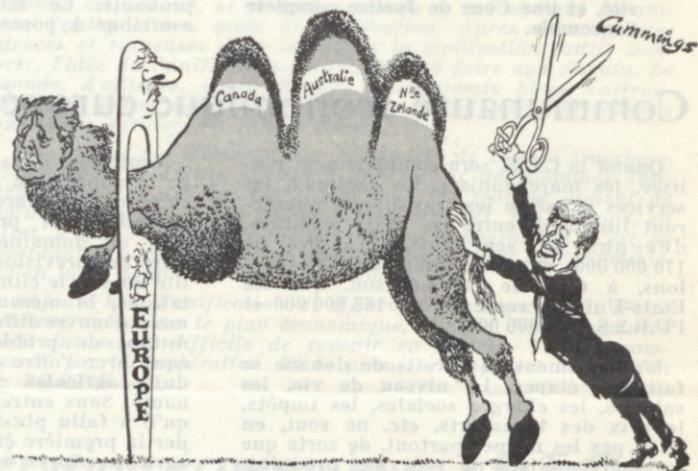
En novembre 1961, inquiète de la stagnation de son économie, la Grande-Bretagne s'est décidée à demander son adhésion à la C.E.E. Mais si elle acceptait en bloc les dispositions du traité de Rome, elle voulait se voir accorder certains priviléges, qui lui auraient permis en particulier de continuer à subventionner ses fermiers et à acheter des produits agricoles dans le Commonwealth; ce qui riait ou réduisait considérablement les espoirs des agriculteurs français.

Devant l'enlisement des négociations, la

France, au bout de quinze mois et malgré le désir de ses partenaires de continuer la discussion, en a demandé l'ajournement. Mais la porte n'est pas fermée pour autant et tout le monde espère que la Grande-Bretagne sera prête un jour à se plier à la loi commune, sans laquelle le Marché commun éclaterait.

Si les Etats-Unis sont impatients de la voir entrer dans la C.E.E. c'est, d'une part, parce qu'une Europe unie ferait disparaître, ils l'espèrent sincèrement, les rivalités qui engendrent les guerres, mais d'autre part, parce qu'un continent de 220 millions de consommateurs (avec les Anglais) est un concurrent redoutable et qu'ils compéteront justement se servir de la Grande-Bretagne pour le neutraliser, c'est-à-dire pour élargir le Marché commun en mar-

ché « atlantique ». C'est ce « grand dessin » qui suscite la crainte de voir l'Europe, une fois « colonisée » par les investissements américains, devenir un satellite des Etats-Unis.



— Il est bien difficile pour un chameau de passer par le trou d'une aiguille ! Eh bien, mon pauvre Harold on va couper vos bosses !

(Paris-Presse, 2-5-62.)

L'Europe de l'éducation, des sciences et de la culture

« Tout commence dans une salle de classe, a dit Jean Guéhenno. Que les enfants apprennent qu'ils sont Européens, ils ne l'oublieront pas quand ils seront des hommes. »

Rien n'est plus vrai. Mais il y a déjà des enfants qui apprennent à penser « européen », ce sont ceux des fonctionnaires de la C.E.C.A. à Luxembourg. De la maternelle au baccalauréat, l'enseignement leur est dispensé en quatre langues, dont chaque élève doit pratiquer correctement deux. Le baccalauréat est reconnu par les Six. Le succès de cette première réalisation a fait surgir quatre autres écoles européennes, en Belgique, en Italie, en Allemagne de l'Ouest et aux Pays-Bas.

Pour les études supérieures, le traité de Rome a prévu une Université unique qui siégera à Florence. En attendant, il existe déjà plusieurs instituts d'études

européennes où se forment les cadres de la future Europe. Certains sont consacrés à la recherche, d'autres forment des enseignants, des magistrats, des fonctionnaires, des cadres pour le commerce et l'industrie. Nous ne pouvons les nommer tous. Citons du moins ceux qui se trouvent sur notre sol : l'Institut européen d'administration des affaires à Fontainebleau, le Centre européen universitaire à Nancy, le Centre universitaire des hautes études européennes à Strasbourg, enfin, à Paris, le Collège européen des sciences sociales et économiques et le Centre universitaire d'études européennes que l'on a inauguré en janvier à la Faculté de Droit.

Du côté des professeurs, indiquons qu'il existe une Association européenne des enseignants qui étudie les problèmes posés aux éducateurs par la construction de l'Europe et sert de lieu de rencontre à ses membres, quels que soient l'ordre

d'enseignement auquel ils appartiennent, le pays d'Europe occidentale où ils vivent, les convictions qui les animent. On ne leur demande rien d'autre que de servir la cause d'une Europe fédérale.

Les savants ne coopèrent pas qu'à Euron, mais aussi au Centre européen de recherches nucléaires (C.E.R.N.), seul organisme de la communauté à se trouver à cheval sur une frontière (situé en Suisse, il va s'étendre sur 40 hectares de sol français). On lui doit l'Eurotron, un des deux accélérateurs de particules géants existant en Europe. Les physiciens apportent encore leur concours à l'industrie au sein de l'Agence européenne de l'énergie nucléaire. Ils se lancent maintenant dans la recherche spatiale à Espace, qui se propose de lancer un satellite de communications à propulsion atomique et d'installer un « Cap Canaveral » européen dans les Landes.

Dans quelle Europe vivrons-nous demain ?

Placée sur ses rails économiques, l'Europe s'aiguille donc vers bien d'autres voies. La moindre n'est pas la voie politique, sur laquelle a buté l'unification dans le passé. Tous les organismes que nous venons de citer portent, en effet, en eux le germe de la supranationalité. Pour réaliser l'unification des politiques économique, financière, monétaire des Six, leurs exécutifs prennent des mesures d'ordre politique, et il n'est pas douteux que pour eux l'intégration est déjà commencée.

Comment réagissent les individus devant cette évolution ? Un récent sondage d'opinion effectué simultanément dans quatre pays d'Europe a montré que sept personnes sur dix sont pour l'Europe. L'opposition est faible, mais c'est en France qu'elle est le plus marquée. Tou-

tefois la question de l'intégration politique n'a pas été réellement posée. Les mobiles des partisans de l'Europe se ramènent à trois : l'Europe garantit la paix, assure le bien-être, favorise la civilisation. Voilà qui révèle déjà un changement, sinon un bouleversement, dans les manières à penser et les habitudes. Pourrons-nous faire un pas de plus — et quel pas ! — en une seule génération ?

Si, afin d'organiser la prospérité commune et, partant, la paix, il est possible de s'asseoir à la même table que l'ennemi qui nous a si cruellement déchirés hier, peut-on envisager d'entrer dans une union politique où il jouera peut-être un rôle prépondérant ? Pourtant quatre sur six des personnes interrogées pensent que l'Europe fera son unité de leur vivant ; et 75 % se disent disposées à admettre une

politique étrangère commune aux six Etats, ce qui est une étonnante rupture avec les conceptions traditionnelles.

Sans doute est-il trop tôt pour tirer des conclusions définitives de ces sondages. D'ailleurs, si la Grande-Bretagne finissait par se joindre aux Six, l'intégration politique aurait peu de chances de se réaliser. Si une fédération du type Etats-Unis se révélait alors impossible, c'est à une confédération d'Etats que l'on aboutirait, autrement dit à ce qu'on a appelé l'Europe des patries.

Mais d'ores et déjà il est de plus en plus clair que la notion de continent, telle qu'on nous l'avait inculquée, est devenue périmée et que l'Europe est bien plutôt, comme l'écrit Wladimir d'Ormesson, « une manière de penser, de croire et de vivre ».

VIE DES SECTIONS

Section Maine - et - Loire

Le 1^{er} décembre dernier à Angers, notre camarade Claudine Déan, responsable de la section Anjou de l'A.D.I.R., a reçu la croix de la Légion d'honneur des mains de notre secrétaire générale, Anne-Marie Boumier.

Comme toujours modeste, Claudine avait tenu à ce que la cérémonie garde un caractère très sobre, presque intime. Mais tant de discréction ne pouvait éviter que cette salle du Café de la Mairie ne fût pleine de fleurs... et d'amis. Tous les groupes locaux de déportés et d'anciens combattants et victimes de guerre s'étaient fait représenter; en outre, et fait particulièrement émouvant pour quelqu'un qui ne cesse de recommander autour d'elle la concorde et l'union, les différentes associations de déportés avaient tenu à s'associer dans un commun geste d'hommage.

Quant à la « famille », j'entends, bien sûr, les camarades de déportation de Claudine, à part les Angevines, évidemment venues en nombre, un petit groupe seulement ayant pu être prévenu et s'était déplacé pour représenter toutes celles de la Santé, Fresnes, Lübeck, Cottbus, Ravensbrück, Mauthausen, etc... qui ont connu Claudine, ont gardé le souvenir de sa gentillesse et de sa tranquille fermeté et, surtout, savaient de quel prix s'était payé son héroïque résistance. C'est ce que la courte allocution d'Anne-Marie sut rappeler avec tact, et qui donna le ton à cette partie officielle de notre réunion.

L'A.D.I.R. était présente

— à la présentation de la 3^e édition du livre « Pathologie de la déportation » du professeur Richet;

— à la présentation à la presse du monument à la mémoire des martyrs du camp de Buchenwald-Dora;

— à la réunion organisée par le nouveau ministre des Anciens combattants, M. Sainteny;

— à la manifestation silencieuse organisée à la Crypte des déportés pour protester contre la libération d'Oberg et de Knochen.

Recherche

Les camarades qui auraient connu Anne-Marie Mabille, arrêté en 1943 et qui serait passée par Compiègne, sont priées de se faire connaître à l'A.D.I.R., sa famille n'ayant jamais su ce qu'elle était devenue.

Courrier de l'A.D.I.R.

... Je profite de cette lettre pour vous demander de faire faire mon changement d'adresse pour l'envoi de notre petit journal, car je ne veux pas en être privée ! Après mes parents, c'est mon dernier lien avec notre chère patrie.

Marcelle Grimaux, Montréal.

... Le journal me donne bien des renseignements. Habitant un petit pays de province (480 habitants), on peut s'appeler les isolées, mais *Voix et Visages* nous donne toutes les nouvelles et la vie de cette association, c'est bien agréable...

M. Jacqueson (Vve Tissier).

Après quoi, bien entendu, nos camarades angevines ont fait preuve une fois de plus de leur esprit d'organisation et de leur sens de l'hospitalité : un dîner fin le soir même, suivi d'un banquet le lendemain, réunit de nouveau ses amis autour de Claudine, dans une atmosphère cordiale et détendue, où il faut bien laisser à tous ces vins d'Anjou la part qui leur revient dans la chaleur des propos et l'entrain des chansons...

Et le soir, au Café de la Gare (devant un verre de Vichy et la perspective de deux jours de diète) les survivantes de ces agapes ont pris à regret congé de Claudine et de sa fidèle équipe, avec l'espérance de se retrouver nombreuses à Paris le 9 mars prochain.

Yvonne ODDON.

Section de Metz

Le dimanche 16 décembre, la Section de Metz se réunissait en un déjeuner amical afin de fêter Noël.

La très aimable invitation de Mlle François nous fit partir, Mme Engoumé et moi, la veille au soir. Nous avons eu la surprise de trouver une ville admirablement illuminée, ce qui lui donnait un air de fête joyeuse malgré la froideur intense.

La basse température contrastait étrangement avec la chaleur de l'accueil qui nous a été fait par les seize camarades présentes au déjeuner du dimanche. Elles nous ont reçues autour d'un arbre de Noël, lui aussi illuminé, au pied duquel chacune avait déposé son petit paquet. Après un copieux repas, duquel nous gardions le souvenir d'une truite particulièrement appréciée, ce fut un jeu de loto pas comme les autres. Chaque numéro sorti au hasard donnait droit à un des mystérieux paquets. Mme Engoumé a eu ainsi la joie d'emporter un superbe saucisson et moi, très portée sur la toilette, le sort m'offrit de l'Eau de Cologne et du rouge à ongles.

Ma mémoire ne me permet plus de citer les noms des camarades qui nous ont reçues avec tant de chaleureuse amitié. Nous leur disons à toutes un affectueux merci. Pour ma part, un merci tout particulier à Mlle François pour sa charmante et amicale hospitalité.

Marguerite BILLARD.

Section Parisienne

Organisé par la Section parisienne de l'A.D.I.R. et grâce au dévouement de sa déléguée Marguerite Billard, aidée par de nombreuses camarades, l'Arbre de Noël a réuni une fois de plus les petits et les grands, le 13 janvier, dans le salon d'honneur du Cercle militaire.

Pendant que les enfants s'installent, les mamans se retrouvent avec plaisir. Notre présidente, Mme Geneviève Authenioz est là avec deux de ses enfants. Malheureusement les grippes et les rhumes de saison ont sévi et il y a cinquante petits absents.

Notre animateur habituel engage alors le dialogue avec les enfants. Son élan, sa sympathie dirigent le spectacle et, aidé des musiciens, il s'efforce de découvrir les talents en puissance. La compétition s'ouvre entre filles et garçons de tous âges. C'est d'abord des duos mixtes, des solos, des chœurs enfantins, avec des vieilles chansons françaises : « Nous n'irons plus aux bois », « Gentille alouette », « Frère Jacques », etc... Puis c'est le concours des devinettes : reconnaître des airs divers et

des danses anciennes ou modernes. Le concours est un match nul entre filles et garçons. Une démonstration de twist succède à cet intermède et plusieurs éliminatoires sont nécessaires pour désigner le couple vainqueur.

La joie de la danse se concrétise par une folle farandole autour du grand salon à laquelle participent tous les enfants. Les joues sont roses et les yeux brillent. Le théâtre des marionnettes apporte un peu de calme et c'est assis que tout le monde voit se dérouler l'histoire d'un joli petit canard jaune et de son ami le nègre.

Tout cela a creusé les jeunes appétits et le goûter est fort apprécié. Vient ensuite la distribution des cadeaux, faite par le toujours dévoué M. Billard. Les papiers sont déchirés fièreusement et chacun fait admirer à ses camarades le beau jouet qui lui est échu.

Le calme est à peine revenu, que commencent les premiers départs. C'est une journée bien agréable où chacun a oublié ses soucis. On part avec regret mais avec l'espérance de la recréer l'an prochain et de la faire encore plus belle.

J. LIGNERAT.

POURQUOI PARLER DE L'EUROPE ?

(Suite et fin de la page 1)

Qui de nous ne se souvient de la chorale tchèque qui chantait du Dvorak et du Smetana ? des chants et des danses des soldats russes quand elles mimaien la bataille de Stalingrad ? Toutes nos richesses de culture, nous les avons mises, comme font les pauvres, en commun. Chansons populaires françaises traduites en tchèque... Apollinaire récité dans un coin du revier devant des femmes de Varsovie et de Prague qui révaient du Pont Mirabeau et de la Seine.

Chères camarades, notre intention est d'adresser ce numéro de Voix et Visages à d'autres anciennes déportées « européennes ». Vos suggestions en ce sens seront les bienvenues. Lisez attentivement ce numéro si clairement et objectivement préparé par notre nouvelle équipe rédactionnelle. Avez-vous une idée de la révolution qui s'accomplit en ce moment même et qui se répercute déjà dans notre vie quotidienne ? Vous imaginez-vous, circulant dans une grande partie de l'Europe sans passeport, sans devises spéciales, trouvant les mêmes produits partout et les payant avec les mêmes billets de banque. Voyez-vous vos enfants et vos petits-enfants suivre les cours d'une Université européenne, travailler aussi facilement à Rome, à Edimbourg, à Munich qu'à Lyon ou à Strasbourg ? Cela vous paraît-il souhaitable ou un peu inquiétant ? Est-ce que vous vous sentez capable de penser en Européennes, assez solidaires d'autres pays pour admettre que des impôts puissent venir en aide à d'autres membres de la communauté moins favorisés ?

Répondez-nous, nous ouvrirons largement nos colonnes à cette Tribune libre. C'est vous-même qui nous fournirez les conclusions de cette enquête.

Geneviève de GAULLE.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

AURA LIEU

le Samedi 9 Mars 1963, après-midi

AU MUSÉE SOCIAL, 5 RUE LAS CASES, PARIS-7^e (Métro : Solférino)

ATTENTION ! Programme complété

Samedi 9 mars 1963 :

14 h. 30 : Assemblée générale, Musée social, 5, rue Las Cases, Paris (7^e). Métro : Solférino.

18 h. 30 : Cérémonie à l'Arc de Triomphe. Rassemblement à 18 heures angle avenue des Champs-Elysées, avenue Friedland et non avenue Marceau, comme annoncé précédemment.

20 heures : Dîner à l'association « Rhin et Danube », 33, rue Paul-Valéry, Paris (16^e). Prix du repas : 15 F tout compris.

Dimanche 10 mars 1963 :

11 h. 30 : Visite de la Crypte des déportés (Île de la Cité, rue de l'Archevêché).

14 h. 15 : Départ en car de l'A.D.I.R. (241, bd St-Germain), pour un pèlerinage au Mont-Valérien. (Retour prévu vers 17 heures).

N.B. — Pour le dîner et le pèlerinage au Mont-Valérien, nécessité de s'inscrire avant le 1^{er} mars, soit à l'A.D.I.R., soit auprès des déléguées régionales.

ÉLECTIONS

Afin de se conformer aux statuts, l'Assemblée générale devra procéder au

renouvellement du tiers du Conseil d'administration. Les membres sortants sont cette année : Mmes Anthonioz, Charpentier, Hautval, Hottinguer, Lignerat, Souche.

Nous vous signalons en outre, que Mme Hottinguer, membre sortant, étant démissionnaire et Mme Postel-Vinay ayant donné sa démission après l'Assemblée générale de l'année dernière, deux sièges sont à pourvoir.

Les membres sortants peuvent être réélus, mais toutes nos adhérentes ont la possibilité de poser leurs candidatures au remplacement des membres sortants ou démissionnaires désignés ci-dessus. Ces candidatures devront nous être parvenues avant le 1^{er} mars 1963.

Pèlerinage à Mauthausen - Année 1963

Des pèlerinages auront lieu au camp de Mathausen du 3 au 9 mai, du 3 au 15 mai, du 12 juillet au 31 juillet, du 3 au 9 août, du 31 octobre au 4 novembre.

Un pèlerinage aux camps de Neuengamme, Bergen-Belsen et la baie de Lubeck est prévu en juin ou août.

CARNET FAMILIAL

NAISSANCES

Mathieu Bertoud, premier arrière petit-fils, deuxième arrière petit-enfant de notre présidente fondatrice, Mme Delmas. Janvier 1963.

Michel, cinquième petit-fils de notre camarade Mado Pelletier (27.241). Beaumont le 5 décembre 1962.

DÉCÈS

Notre camarade, Mme Coulet, est décédée. Moulins, le 28 novembre 1962.

Notre camarade, Mme Moreau, a perdu sa mère. Vendôme, octobre 1962.

Notre camarade, Mme Rochet, a perdu sa petite-fille Sylvie. Taguignières, décembre 1962.

Notre camarade, Catherine Roux, a perdu sa mère. Lyon, le 19 janvier 1963.

Mme Théophile Lévy, de Zurich, qui avait accueilli nos camarades avec tant de bonté, est décédée. Décembre 1962.

SECRÉTARIAT SOCIAL

Par décret du 19 novembre 1962 (J.O. du 24 novembre 1962), article 7, le montant de la rente que peuvent se constituer les anciens combattants et victimes de la guerre dans les questions définies aux articles 91 et 92 est fixé à 900 francs par an, y compris la majoration de l'Etat.

Cette majoration prend effet à compter du 1^{er} janvier 1963.

(Cette rente était précédemment de 720 francs).

L'Appel de la Trésorière

Avant l'Assemblée générale, la nouvelle trésorière se présente à vous et espère que chacune de vous aura à cœur de manifester son attachement à l'A.D.I.R. — notre trait d'union — en participant à cette réunion et en réglant sa cotisation annuelle.

Pour ce faire, nous vous avons envoyé sous enveloppe, comme l'année dernière, un pouvoir et un mandat, l'expérience s'étant montrée satisfaisante. Si vous ne pouvez venir à l'Assemblée générale, veuillez envoyer votre pouvoir signé à une suppléante qui votera pour vous.

Je vous conseille vivement de remplir le mandat aussitôt que possible, afin de ne pas l'oublier, car notre mémoire est mauvaise, et de l'adresser soit à votre déléguée régionale, soit à l'A.D.I.R. Un grand merci à toutes celles qui l'ont déjà fait.

Le nombre croissant des cotisations est, pour l'association, une preuve de vitalité à laquelle votre trésorière est particulièrement sensible !

Je suis sûre que mon appel sera compris et je vous en remercie à l'avance.

Paulette CHARPENTIER.

Le Gérant-Responsable : G. Anthonioz

Bernard Neyrolles - Imp. Lescaret, Paris

DÉCORATIONS

Un nouveau code de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire a vu le jour, le 28 novembre 1962. Le décret, paru au *Journal officiel* du 7 décembre 1962, abroge tous les textes antérieurs concernant l'attribution de ces deux décorations. La Légion d'honneur, dit le nouveau texte, « sera désormais la récompense de mérites éminents et non plus de services distingués ».

Celles de nos adhérentes qui désiraient connaître le texte intégral des articles les concernant sont invitées à s'adresser à l'A.D.I.R.

**

Par décret paru au *Journal officiel* du 1^{er} janvier 1963 :

Notre camarade, Mlle Jeanne Sivadon a été promue Commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Ont été promues Officier dans l'ordre de la Légion d'honneur, nos camarades : Auba Simone ; Goupille-Ballue Jeanne ; Leblanc-Barthet Marie-Louise ; Richard-Berger Madeleine ; Manceau-Bodin Pauline ; Margulius-Darras Léone ; Dobigeon Marguerite ; Bitouzet-Façq Madeleine ; Gerentes Antoinette ; Génin Gladys ; Probst-Goujard Gisèle ; Finck-Guittet Marie-Thérèse ; Debrabant-Hector Marie-Thérèse ; Anchordoguy-Ibarboure Renée ; Maguin-Jankowski Madeleine ; Liège-Jeudon Aline ; Gauthier-Lacroix Thérèse ; Guillaume-Le Calonne Eugénie ; Dupuy-Le Corre Yvonne ; Marquet Yvonne ; Serre-Touranne Victorienne ; Vallet Marguerite, Ethévé Marie.

Ont été nommées Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur, nos camarades : Pochoy-Bouilloux Marie ; Coumel Marie ; Descroix Yvonne ; Jahan-Frogé Marguerite ; Brunner-Klein Madeleine ; Boyon-Schlick Lola.

Notre camarade, Mme Ely, née Ortoli, a été promue Officier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 6 novembre 1962, la médaille militaire a été concédée à nos camarades :

Mmes Charrain Jane ; Chassaing Emma ; Gillet-Leroy Agnès ; Castellano-Tarraquois Jeanne.